

INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

1999

Audience publique

Tenue le samedi 13 mars 1999, à 14 heures,  
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,

Président Thomas A. Mensah

dans l'affaire du navire "SAIGA" (No.2)

*(Saint- Vincent- et- les Grenadines c. la Guinée)*

COMPTÉ RENDU

Non-corrigé

1

<i>Présents :</i>	Président	Thomas A. Mensah
	Vice-Président	Rüdiger Wolfrum
	Juges	Lihai Zhao
		Hugo Caminos
		Vicente Marotta Rangel
		Alexander Yankov
		Soji Yamamoto
		Anatoli Lazarevich Kolodkin
		Choon-Ho Park
		Paul Bamela Engo
		L. Dolliver M. Nelson
		P. Chandrasekhara Rao
		Joseph Akl
		David Anderson
		Budislav Vukas
		Joseph Sindi Warioba
		Edward Arthur Laing
		Tullio Treves
		Mohamed Mouldi Marsit
		Gudmundur Eiriksson
		Tafsir Malick Ndiaye
	Greffier	Gritakumar E. Chitty

2

3

4

5

6

7

8

9

10

1 *Saint- Vincent- et- les- Grenadines est représentée par :*

2  
3  
4  
5 M. Carlyle Dougan, Q.C. – Haut Commissaire de-Saint-Vincent-et-les Grenadines, à  
6 Londres

7  
8 *comme agent;*

9  
10 M. Carl Joseph, Procureur général et Ministre de la justice de  
11 Saint-Vincent-et-les Grenadines,

12  
13 *comme conseil;*

14  
15 M. Richard Plender Q.C., avocat, Londres, Royaume Uni,  
16 M. Yérim Thiam, avocat, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du  
17 Sénégal, Dakar, Sénégal,  
18 M. Nicholas Howe, agent judiciaire, Howe & Co, Londres,  
19 Royaume Uni,

20  
21 *comme avocats.*

22  
23  
24  
25  
26 *La Guinée est représentée par :*

27  
28 M. Hartmut von Brevern, avocat, Röhreke, Boye, Remé & von Werder, Hambourg,  
29 Allemagne,

30  
31 *comme agent;*

32  
33 M. Maurice Zobélérou Togba, Ministre de la justice,  
34 de la Guinée,

35 M. Rainer Lagoni, Professeur à l'Université de Hambourg et  
36 Directeur de l'Institut de droit maritime et du droit de la mer ,  
37 Hambourg , Allemagne,

38 M Nemankoumba Kouyate, Chargé d'affaires, Ambassade de la  
39 Guinée, Bonn, Allemagne,

40 M. Mamadi Askia Camara, Directeur de la Division Législation  
41 et Réglementation douanières,

42 M. Mamadou Saliou Diallo, Officier de l'Etat-major de l'Armée  
43 de mer,

44 M. André Saféla Leno, Magistrat à la Cour d'appel, Conakry, Guinée,

45  
46 *comme conseils.*

**L'audience est ouverte à 14 heures.**

1  
2 **M. le Président** (*interprétation*). - L'audience est reprise. Maître von Brevern ,  
3 avez-vous un témoin ? Pourriez-vous avoir l'amabilité de faire rentrer votre prochain témoin,  
4 il s'agit de M. Sow

5 **M. von Brevern** (*interprétation*).- C'est M. Lagoni qui mènera l'interrogatoire.  
6 (*Le témoin est introduit dans le prétoire.*).

7 **M. Sow.** – Permettez-moi, Monsieur le Président, de répondre aux questions de la  
8 cour.

9 **M. le Président** (*interprétation*). - Veuillez prendre un microphone, s'il vous plaît,  
10 et prêter serment.

11 **M. Sow.** – Je déclare solennellement, en tout honneur et en toute conscience, que  
12 je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

13 **M. le Président** (*interprétation*). – M. Lagoni, vous avez la parole.

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Merci, Monsieur le Président.

15 Monsieur le Président, Messieurs les Juges du Tribunal, je commencerai en posant  
16 des questions à notre dernier témoin. Votre nom, Monsieur, quel est-il ?

17 **M. Sow.** - Ahmadou Sow, commandant adjoint et navigateur du patrouilleur P328  
18 de la Brigade des unités flottantes de la Marine nationale de la République de Guinée.

19 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Monsieur Sow, vous êtes lieutenant, c'est cela votre  
20 grade militaire ?

21 **M. Sow.** - Exact.

22 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lieutenant Sow, est-ce vous qui avez rédigé cette  
23 déclaration qui porte votre nom ?

24 **M. Sow.** - Bien sûr.

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Saviez-vous... Détendez vous... Même pour un  
26 militaire, vous pouvez-vous détendre !

27 Saviez-vous que l'on attendrait de vous que vous rédigiez une telle déposition  
28 pour le Tribunal avant de venir ici, à Hambourg ?

29 **M. Sow.** – Non, parce que c'est la première fois pour moi d'être devant une cour  
30 internationale. Je savais que je devais faire des déclarations, mais écrites. Je ne m'attendais  
31 pas.

32 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous remercie. Avez-vous rédigé seul cette  
33 déclaration ?

34 **M. Sow.** - Oui.

35 **M. Lagoni** (*interprétation*). - En vous fondant sur quels faits, et sur quelles  
36 informations avez-vous rédigé cette déclaration ?

37 **M. Sow.** - J'ai écrit cette déclaration en partant de mes notes parce que chaque fois  
38 que je fais une mission je m'attends à faire un compte rendu. Donc, ce compte rendu,  
39 aujourd'hui, est lié à ma présence ici. Donc j'ai tiré les informations de mes notes.

40 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lieutenant Sow, vous parlez de notes. En général, à  
41 bord du bateau, vous avez un livre de bord. Sur votre patrouilleur, y a-t-il un livre de bord ou  
42 un journal de bord ?

43 **M. Sow.** – Non, compte tenu de ses dimensions, dans ma vedette, je n'ai pas de  
44 livre de bord. Je fais juste des prises de notes que je remets au propre une fois arrivé à la base  
45 pour me permettre de faire mon compte rendu parce que, pour chaque mission, je dois faire un  
46 compte rendu.

47 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je comprends que vous n'avez pas de livre à bord de  
48 la petite vedette, du petit patrouilleur, mais vous n'aviez pas non plus de livre de bord sur la  
49 grande vedette ? Sur le grand patrouilleur, le P328 ? Est-ce que je vous ai bien compris ?

1 **M. Sow.** - Sur la petite vedette, nous n'avons pas de livre de bord. Sur la grande  
2 vedette, à chaque fois que nous devons sortir, on nous donne des fiches où nous pouvons faire  
3 des prises de notes pour avoir la mémoire pour le compte rendu des événements qui se sont  
4 passés.

5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Etes-vous en mesure de nous montrer un tel rapport,  
6 un tel compte rendu ? Avez-vous rédigé un tel rapport ou compte rendu après la mission du 27  
7 et 28 octobre 1997 ?

8 **M. Sow.** - C'est exact.

9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous montrer un tel rapport au Tribunal ?  
10 L'avez-vous avec vous, ce rapport ?

11 **M. Sow.** - Oui, je l'ai.

12 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous le montrer ?

13 (*Le témoin s'exécute.*)

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Nous allons joindre cela à la documentation  
15 à l'affaire.

16 **Me Plender** (*interprétation*). - Pourrions-nous recevoir un exemplaire de ce  
17 document ?

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Il faut que nous fassions une photocopie parce que,  
19 moi non plus, je n'ai pas de photocopie.

20 **M. le Président** (*interprétation*). - Nous allons faire en sorte que des photocopies  
21 soient faites.

22 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous m'avez également remis une carte marine. Il  
23 s'agit de cette carte, n'est-ce pas ?

24 (*L'huissier distribue la carte aux parties, ainsi qu'aux membres du Tribunal*)

25 En ce qui concerne le livre de bord du Saiga, est-ce que vous en disposiez lorsque  
26 vous avez préparé cette carte ?

27 **M. A. Stuart** (*interprétation*). - Oui, pour situer les différentes positions et la  
28 marche du Saiga, oui.

29 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Parce que, autrement, vous n'auriez pas pu savoir  
30 quel était le cours du Saiga et vous n'auriez pas pu le porter sur la carte. C'est cela ?

31 **M. Sow.** - Oui.

32 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Aviez-vous également le procès-verbal du  
33 13 novembre 1997 pour préparer vos déclarations ? Quand vous avez préparé votre  
34 déclaration pour le Tribunal, disposiez-vous d'un exemplaire du procès-verbal ? Je vais vous  
35 montrer de quel procès-verbal il s'agit.

36 **M. Sow.** - J'ai pris connaissance de ce procès-verbal seulement une fois à  
37 Conakry. Je ne l'ai pas utilisé pour préparer ma déclaration.

38 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Ce procès-verbal, est-ce un document qui  
39 émane de l'administration douanière ? Pourriez-vous me le dire ? L'avez-vous signé ?

40 **M. Sow.** - Non, je ne l'ai pas signé.

41 **M. Lagoni** (*interprétation*). - C'est bien un document qui émane de  
42 l'administration douanière, n'est-ce pas ?

43 **M. Sow.** - Oui.

44 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-il exact de dire que, pour votre déclaration, vous  
45 vous êtes fondé sur votre propre souvenirs des faits ?

46 **M. Sow.** - Oui.

47 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et sur votre compte rendu ?

48 **M. Sow.** - Oui.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et la carte ? Vous avez utilisé pour la carte les  
2 données qui se trouvaient dans le livre de bord du Saiga. C'est cela n'est-ce pas ?  
3 **M. Sow.** - Oui.  
4 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lieutenant Sow, quand m'avez-vous rencontré pour  
5 la première fois ?  
6 **M. Sow.** - A mon arrivée ici, à Hambourg.  
7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Le 7 mars, n'est-ce pas ?  
8 **M. Sow.** - Oui, non pas le 7, car c'est après le 7 que nous sommes arrivés ici.  
9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Après le 7 mars. C'est bien ici, à Hambourg, que  
10 nous nous sommes rencontrés ?  
11 **M. Sow.** - Oui.  
12 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous dire au Tribunal si, avant de nous  
13 rencontrer ici, à Hambourg, nous avons eu des contacts directs entre nous ?  
14 **M. Sow.** - Non, nous n'avons jamais eu de contact direct.  
15 **M. Lagoni** (*interprétation*). - En ce qui concerne vos relations avec l'Agent de la  
16 Guinée en l'affaire, le connaissiez-vous avant de venir à Hambourg ?  
17 **M. Sow.** - Oui, je le connaissais avant de venir ici.  
18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - D'où le connaissiez vous ?  
19 **M. Sow.** - De mon commandement.  
20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - L'aviez-vous rencontré personnellement ?  
21 **M. Sow.** - J'ai dit que j'ai su que je devais me rendre ici à partir de mes autorités,  
22 qui m'ont informé que je devais venir ici répondre.  
23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ce qui veut dire que vous ne l'aviez pas rencontré  
24 personnellement avant de venir à Hambourg, mais vous aviez entendu parler de lui. C'est  
25 cela ?  
26 **M. Sow.** - Excusez-moi, je n'ai pas bien compris la question. Quelle est-elle ?  
27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous n'aviez pas rencontré l'Agent von Brevern,  
28 avant de venir ici à Hambourg ?  
29 **M. Sow.** - Non, je ne l'ai jamais rencontré.  
30 **M. le Président** (*interprétation*). - Professeur Lagoni, quel est le but de cette  
31 question que vous lui posez, pour savoir si le témoin vous connaissait ou s'il connaissait  
32 Me von Brevern ? Est-ce intéressant comme témoignage ?  
33 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Oui, c'est une introduction pour la présentation d'un  
34 grand nombre de données qui va être faite maintenant et, en fait, il s'agit tout simplement de  
35 souligner l'importance de ces éléments de preuve et surtout le caractère tout à fait neutre de  
36 ces données.  
37 Dans votre déclaration : vous êtes ... « sur le P328 de la Brigade des unités  
38 flottantes de la Marine nationale » (*M. Lagoni cite en français*).  
39 **M. Sow.** - Je n'ai pas compris la question.  
40 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous pouvez confirmer cela, que c'est bien votre  
41 position ce que je viens de lire en français ?  
42 **M. Sow.** - Oui, je suis de la Brigade des unités flottantes de la Marine nationale.  
43 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous dire brièvement au Tribunal quelles  
44 sont les fonctions de la Brigade des unités flottantes de la Marine nationale ?  
45 Quelles sont leurs fonctions ? Quel est leur rôle ? Est-ce que vous pourriez décrire  
46 cela brièvement ?

1 **M. Sow.** - Oui. La Brigade des unités flottantes de la Marine est une partie de la  
2 Marine nationale guinéenne chargée de la gestion des différentes unités que nous avons, des  
3 différents navires et vedettes que nous avons à la Marine.

4 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et que faites-vous avec ces bateaux, ces vedettes,  
5 dans la Marine ? Pourquoi avez-vous de tels vaisseaux ? A quelles fins utilise-t-on ces  
6 bateaux ?

7 **M. Sow.** - A la Brigade, nous avons deux catégories de navires. Nous avons les  
8 grands navires pour les interventions militaires et les petites vedettes, le secteur dont je fais  
9 partie, uniquement chargé de la surveillance et de l'assistance au maintien de l'ordre dans nos  
10 eaux.

11 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ai-je raison, si je dis que vous assumez le rôle de  
12 garde-côtes comme on dit dans d'autres pays ?

13 **M. Sow.** - Bien sûr.

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous surveillez ce qu'il en est de  
15 l'environnement, des pêches, des douanes, etc. ?

16 **M. Sow.** - Oui, ces vedettes sont bien basées à la Brigade. Quand un des secteurs,  
17 que vous venez de citer, la douane par exemple, la surveillance de la pêche, les gens de  
18 l'environnement qui luttent souvent contre la pollution en mer, quand ils ont besoin d'une  
19 mission en mer, ils passent par nous. Nous sommes chargés de les acheminer vers leurs points  
20 de mission.

21 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lorsque vous dites "ils", vous parlez de  
22 l'administration douanière par exemple ? L'administration responsable de la pêche ?

23 **M. Sow.** - Oui.

24 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et les services de l'administration qui s'occupent de  
25 l'environnement, c'est bien cela ?

26 **M. Sow.** - Oui.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et vous, vous-même, vous n'exécutez rien vous-  
28 même, ce sont ceux qui montent à bord de vos vedettes qui assument la mission, qui  
29 l'exécutent. C'est bien cela ?

30 **M. Sow.** - Nous, nous sommes chargés d'acheminer l'un de ces secteurs vers le but  
31 de sa mission. Nous ne sommes pas des agents compétents concernant l'environnement ou  
32 bien la douane ou la pêche. Chaque secteur envoie ses éléments que nous prenons en compte  
33 pour les déposer au lieu où ils veulent faire leur travail. Nous ne connaissons rien de ces  
34 secteurs, nous sommes juste un moyen de transport.

35 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Oui, c'est exactement comme cela que j'avais  
36 compris les fonctions que vous assumez. D'ailleurs, c'est exactement ce que j'attendais comme  
37 réponse à ma question.

38 Bien. J'en viens maintenant aux vedettes P 328 et P35. Vous êtes commandant de  
39 l'une des vedettes ou des deux vedettes ? Est-ce que vous commandez à l'une ou aux deux ?

40 **M. Sow.** - Je peux préciser, là, que la vedette P328, un peu plus grande, et la  
41 vedette P35, plus petite, exécutent toujours les mêmes missions. Elles exécutent les missions  
42 ensemble. Nous avons quatre de ces vedettes : deux petites et deux moyennes, le P300, le P30,  
43 le P328 et le P35, qui vont souvent de pair pour les missions compte tenu de certaines raisons  
44 techniques que nous avons.

45 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, si vous êtes responsable d'une de ces  
46 missions, et que vous allez en mer avec le P328 et le P35, vous êtes le seul commandant,  
47 n'est-ce pas ?

48 **M. Sow.** - Oui, je suis le commandant des deux vedettes pour la circonstance, oui.

- 1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - J'ai une photographie ici qui représente... c'est  
2 l'annexe 25 du mémoire. Qu'est-ce qui est représenté, là ?
- 3 **M. Sow**. - Je vois, là, représenté, plus haut, le P328. Au milieu, le P300 et, en bas,  
4 le P30 qui est du même type que le P35.
- 5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce qu'on voit le P35 également sur cette  
6 photographie ?
- 7 **M. Sow**. - Non, mais il est du même type.
- 8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, ce n'est pas le P35, mais c'est un bateau du  
9 même type, c'est bien cela, n'est-ce pas ?
- 10 **M. Sow**. - C'est le P30, dont je viens de parler, qui fait les missions avec le P300.
- 11 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est de ces  
12 bateaux ? Par exemple, quelle est la vitesse maximale du grand patrouilleur ?
- 13 **M. Sow**. - La vitesse maximale du P328 est de 24 noeuds, quand il était arrivé à  
14 l'état neuf. La vedette P35, au moment où on faisait la mission, c'est-à-dire en 1997, elle  
15 venait trois ans plus tard d'avoir de nouveaux moteurs, donc elle pouvait développer sa vitesse  
16 jusqu'à 45 noeuds, dans des conditions de mer normales.
- 17 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Bien sûr.  
18 Quelles sont les vitesses maximales maintenant et est-ce que ce sont les mêmes  
19 que celles qu'elles avaient en 1997 ?
- 20 **M. Sow**. - Jusqu'à aujourd'hui, le P35 peut développer ses 45 noeuds, mais le  
21 P328 ne peut plus développer sa vitesse de 24 noeuds. Aujourd'hui, sa vitesse varie de 11 à  
22 12 noeuds, compte tenu de l'usure des moteurs et ainsi de suite.
- 23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - La petite vedette, lorsque je parle de la petite  
24 vedette, je parle de la P35 et lorsque je parle de la grande vedette, je pense à la P328, donc la  
25 petite vedette, combien d'heures peut-elle rester à la vitesse maximale ?
- 26 **M. Sow**. - A l'état normal, en mer, le P35 peut maintenir pendant deux heures de  
27 temps cette grande vitesse, pas plus.
- 28 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, cela fait environ 90, mais vous ne pouvez pas  
29 revenir au port à ce moment-là ? Si vous avez tenu pendant ce temps-là cette vitesse ?
- 30 **M. Sow**. - J'ai dit que la vedette ne peut pas faire plus de deux heures sur une  
31 traite une telle grande vitesse de 45 noeuds, sinon nous aurons des problèmes techniques.  
32 C'est d'ailleurs conseillé.
- 33 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Venons-en maintenant aux armes ou à l'armement  
34 des patrouilleurs. Ici, il est dit que, sur chacune des vedettes, il y a des mitrailleuses de 12.7.  
35 Est-ce correct ?
- 36 **M. A. Stuart** (*interprétation*). - C'est correct, les deux vedettes ont le même  
37 armement.
- 38 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce qu'en octobre 1997, c'était exactement cette  
39 situation-là aussi ?
- 40 **M. Sow**. - Oui, en octobre 1997, c'était le même type d'armes qui étaient à bord.
- 41 **M. Lagoni** (*interprétation*). - En fait, qui contrôle ces mitrailleuses ? C'est la  
42 Marine qui commande les vedettes ou bien est-ce que ce sont les fonctionnaires qui se  
43 trouvent à bord des vedettes, par exemple la douane, qui contrôlent ces armes ?
- 44 **M. Sow**. - Non, les fonctionnaires que nous prenons à bord n'ont rien à voir avec  
45 la technique que nous avons. Nous avons, pour chaque secteur à bord du navire, des personnes  
46 spécialement affectées aux différents secteurs. C'est ainsi que, dans chaque vedette, nous  
47 avons des artilleurs qui s'occupent de ces armes.
- 48 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, les mitrailleuses fixes relèvent de votre  
49 contrôle et de votre commandement. C'est bien cela ?

1 **M. Sow.** - Exact.

2 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Y a-t-il toujours des munitions à bord pour ces  
3 mitrailleuses fixes ? Y a-t-il des munitions sur les deux vedettes pour ces mitrailleuses fixes ?

4 **M. Sow.** - Il n'y a pas souvent de munitions pour ces armes, pour toutes les deux  
5 vedettes. Depuis que les vedettes sortent par paire, nous ne trouvons nécessaire d'armer qu'une  
6 seule vedette parce que nous ne partons pas pour un assaut, donc une seule vedette armée  
7 suffit pour accomplir une mission.

8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Y avait-il des munitions à bord le 27 octobre 1997 ?

9 **M. Sow.** - A bord du P328, il n'y avait pas de munitions. A bord du P35, il y avait  
10 des munitions.

11 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous remercie.

12 J'en viens à la carte 31056 G, qui se trouve dans le dossier, si je ne m'abuse, qui  
13 peut être projetée.

14 (*Projection de la carte citée.*)

15 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous reconnaissez cette carte je suppose ?

16 **M. Sow.** - Oui, je la reconnais.

17 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Utilisez-vous ces cartes dans la Marine guinéenne ?

18 **M. Sow.** - Oui, c'est la carte que nous utilisons pour la surveillance.

19 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Il y a différentes lignes de navigation sur cette carte.  
20 Qui a tiré ces lignes ?

21 **M. Sow.** - C'est moi qui ai tiré ces lignes sur la carte.

22 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que vous l'avez fait avant de venir à  
23 Hambourg ?

24 **M. Sow.** - Oui, je l'ai fait en Guinée, au moment de l'exécution de la mission, pour  
25 la marche-route, après l'accomplissement de la mission, pour la marche-route du Saiga.

26 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ai-je bien compris que les positions géographiques  
27 sur cette carte et les heures mentionnées à côté de ces positions sont des positions de navire à  
28 certaines dates ?

29 **M. Sow.** - Oui.

30 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Comment relevez-vous des positions géographiques  
31 de patrouilleurs ?

32 **M. Sow.** - Je peux vous préciser que pour nous situer en mer, dans la grande  
33 vedette, le P328, nous avons deux types de GPS. Dans la petite vedette, un seul type de GPS.  
34 Dans la grande vedette deux types de GPS, c'est-à-dire un GPS fixe et un autre  
35 portatif ? et dans la petite vedette, un GPS portatif d'un autre genre.

36 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous expliquer au Tribunal ce que signifie  
37 GPS ?

38 **M. Sow.** - GPS, c'est un appareil qui aide le navigateur à n'importe quel moment  
39 pour situer sa position.

40 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que cette position est très précise ?

41 **M. Sow.** - Oui, bien précise.

42 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Qui est chargé de la navigation à bord du  
43 patrouilleur ?

44 **M. Sow.** - A bord du patrouilleur P328, je suis chargé de la navigation.

45 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous êtes le seul ou y a-t-il quelqu'un d'autre qui  
46 s'occupe de la navigation en même temps ?

47 **M. Sow.** - Quand nous sommes en mer pour une durée, j'ai un officier qui me  
48 seconde pour la navigation, avec lequel j'échange souvent, mais le contrôle de toute la marche  
49 me revient, même s'il me relève.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que c'était le cas les 27 et 28 octobre 1997 ?

2 **M. Sow**. - Du 27 au 28, quand nous sommes sortis, conformément à la longueur  
3 du marche-route, je me retire pour me reposer et je laisse le soin à un officier, si je suis sûr  
4 que nous ne devons pas changer de cap pour une longue distance, je me retire et je confie la  
5 responsabilité à un officier de surveiller la marche du bateau.

6 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer au  
7 Tribunal :

8 Lorsque vous vous positionnez en mer, à quelles occasions notez-vous la position  
9 sur la carte ?

10 **M. Sow**. - Plus souvent, on note sur la carte quand nous changeons de cap, de  
11 direction. Quand un événement important se passe, nous notifions.

12 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Savez-vous ce qu'il en est de navires marchands,  
13 quand notent-ils leur position sur les cartes ?

14 **M. Sow**. - Je n'ai aucune idée sur les navires de commerce parce que je n'ai jamais  
15 travaillé. Je connais le principe de fonctionnement de la navigation dans les navires de guerre.

16 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lieutenant Sow, vous avez vu sur la carte que vous  
17 avez tracé vous-même la position du Saiga et les positions du Saiga figuraient toutes les  
18 quatre heures. Pourquoi est-ce qu'ils notent leur position toutes les quatre heures ? Avez-vous  
19 une idée pour l'expliquer ?

20 **M. Sow**. - Dans un cadre général, ou c'est peut-être une coïncidence... mais en  
21 navigation, en principe, qu'il y ait événement ou pas, à chaque quatre heures on doit noter  
22 dans le journal de navigation pour dire l'influence de l'atmosphère, en tout cas l'état de la mer  
23 et pour continuer sa route, en principe.

24 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et vous écrivez quand vous changez de quart, n'est-  
25 ce pas ?

26 **M. Sow**. - Oui.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Combien de quarts avez-vous prévu dans votre  
28 patrouilleur ? Aviez-vous un seul quart pendant toute la période ou est-ce que vous changiez à  
29 certaines heures ?

30 **M. Sow**. - Comme je viens de le dire plus haut, dans les vedettes de patrouille,  
31 comme le plus souvent nous naviguons pas très loin de la terre, on ne change que quand l'un  
32 d'entre nous se trouve un peu fatigué, qu'il a besoin de repos et que l'homme qui doit le  
33 remplacer peut tenir la place pour un petit temps, juste pour qu'il puisse se reposer.

34 Il n'y a pas un système de quart installé comme pour les grands navires parce que  
35 nous sommes dans de petites vedettes. Nous n'avons même pas tellement le temps de nous  
36 reposer.

37 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous avez été pratiquement de quart ou  
38 responsable pendant toute la période de la mission du 27 et 28 ?

39 **M. Sow**. - Je peux vous dire oui, parce que je n'ai pas fait plus de trois heures de  
40 sommeil pendant toute la sortie.

41 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous avez juste fait un petit somme et vous  
42 êtes revenu et le quart se poursuivait ?

43 **M. Sow**. - Exact, parce que je ne voulais pas que mon second fasse des erreurs.  
44 J'avais la responsabilité de deux vedettes à ma charge, donc il fallait que je surveille de près.

45 **M. Lagoni** (*interprétation*). - C'est exactement ce que je voulais savoir. Donc,  
46 pendant toute la période, c'était vous qui étiez responsable de cette mission pour ces deux  
47 vedettes ?

1 **M. Sow.** - Pas de toute la mission. J'étais responsable des deux vedettes et de leurs  
2 occupants, c'est-à-dire de la sécurité des deux vedettes et de leurs occupants jusqu'à la fin de la  
3 mission.

4 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lorsque vous dites : « *pas la mission dans son*  
5 *ensemble, la préparation de la mission* », qu'est-ce que vous entendez quand vous dites pas  
6 toute la mission ?

7 **M. Sow.** - Je pensais que vous disiez de la mission en général, c'est-à-dire de  
8 l'investigation qui a eu lieu dans le *tanker* après son immobilisation, et tout et tout, non. Je  
9 suis responsable des deux vedettes pour amener les concernés jusqu'à destination et les  
10 ramener à bon port.

11 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Il y a d'autres notes et d'autres caps tracés sur ces  
12 cartes. Les autres caps indiquent le cap du patrouilleur ou des deux patrouilleurs. D'où avez-  
13 vous obtenu ces notes, qu'est-ce qui a servi de base aux caps de ces patrouilleurs que vous  
14 avez dessinés sur la carte ?

15 **M. Sow.** - Comme je l'ai dit plus haut, souvent, nous faisons des prises de notes  
16 quand nous sortons et nous avons souvent la carte à bord, nous marquons nos positions et nos  
17 caps.

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Oui, je m'attendais à ce que vous répondiez cela et  
19 je pense que c'est exact.

20 Lieutenant Sow, vous êtes un marin expérimenté, chevronné. Si je vous indiquais  
21 le cap d'un navire, le moment où le navire était en un certain point et le moment où il était en  
22 un second point, est-ce que vous pouvez calculer la vitesse qu'il pouvait avoir par rapport au  
23 fond durant cette période ?

24 **M. Sow.** - Oui, pour connaître la vitesse d'un navire, il suffit juste d'avoir la  
25 distance qu'il a parcouru à un temps bien déterminé. Là, c'est facile de calculer sa vitesse.

26 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et la vitesse réelle au-dessus du fond ?

27 **M. Sow.** - Je n'ai pas compris la question.

28 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Cette vitesse n'est pas la vitesse que le navire  
29 indique sur ses propres instruments, mais c'est la vitesse réelle parcourue par le navire sur  
30 cette distance.

31 **M. Sow.** - C'est la vitesse que le navire a parcouru. Le plus souvent, quand on se  
32 réfère aux appareils, il y a d'autres influences qui peuvent amener le navire soit à partir plus  
33 vite que ce qu'il constate soit moins vite que ce qu'il constate.

34 Donc là, pratiquement, c'est sur la carte que l'on trouve la vitesse réelle du bateau.  
35 C'est à partir de la carte que l'on peut calculer la vitesse d'un bateau, connaissant la distance  
36 qu'il a parcouru à un intervalle de temps bien précis.

37 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous, par exemple, indiquer des  
38 circonstances pouvant rendre plus rapide le navire que cela est indiqué sur les instruments ou  
39 le ralentir ?

40 **M. Sow.** - ...

41 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Dans quelles circonstances ?

42 **M. Sow.** - Si un navire fait face au vent, il parcourt moins de vitesse qu'il ne pense  
43 parcourir parce qu'il y a là une force du vent qui le repousse en arrière. Mais s'il fait dos au  
44 vent, il va plus vite que ce qu'il pense.

45 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous êtes d'accord pour dire que c'est la même  
46 chose avec les courants ?

47 **M. Sow.** - Oui.

48 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. J'en viens à la préparation de la mission du  
49 25 octobre que vous avez décrite dans votre déclaration.

1 Vous avez indiqué, dans votre déclaration, que avez préparé le patrouilleur dès le  
2 25 octobre 1997, dans le cas d'une mission éventuelle. D'après votre mémoire, cette mission  
3 était possible. Pourquoi avez-vous commencé vos préparations dès le 25 octobre ?

4 **M. Sow.** - Comme je l'ai indiqué, comme je l'ai narré dans ma déclaration,  
5 effectivement, c'est le samedi 25 octobre que nous avons reçu du commandement les  
6 instructions d'apprêter la vedette pour une éventuelle mission.

7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce-qu'on vous a indiqué la raison pour laquelle  
8 vous devriez vous préparer ? Est-ce-que on vous a dit pourquoi ?

9 **M. Sow.** - On ne nous a pas précisé la mission, on nous a juste dit de préparer les  
10 vedettes pour une éventuelle mission.

11 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vos chefs n'ont pas mentionné le Saiga  
12 comme but éventuel de votre mission à cette date ?

13 **M. Sow.** - Non.

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous m'expliquer ou avez-vous une idée de  
15 ce que signifie la surveillance radio des pétroliers dans les eaux guinéennes ? Pouvez-vous  
16 expliquer cela au Tribunal ?

17 **M. Sow.** - Pour ce qui est de la surveillance radio des pétroliers dans les eaux  
18 guinéennes, je ne peux pas donner des détails parce que nous avons une station à la base qui  
19 est chargée de cela.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous dites que vous avez une station à la base, cela  
21 veut dire que c'est une surveillance qui a lieu à partir de la base, pas à partir des navires ?

22 **M. Sow.** - Dans les navires, nous avons des radios, mais pour ce qui est de la  
23 surveillance et de l'écoute des émissions en mer, nous avons une station bien spécifique pour  
24 cela.

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous indiquer sur cette carte où se trouvent  
26 les stations de communication sur la rive ? Est-ce-qu'il y a une station ? Est-ce-qu'il y en a  
27 plusieurs et que font ces stations de communication ?

28 Vous pouvez aller à la carte pour nous montrer --gardez vos écouteurs... -- Vous  
29 pouvez montrer sur le projecteur, Monsieur, en ce qui concerne les stations.

30 **M. Sow.** - En ce qui concerne les stations, nous avons la station mer, ici, à  
31 Conakry. La station relais de notre base de Coundindé( ?), une autre station à Kamsar, l'autre  
32 base secondaire de Kamsar.

33 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et ces stations surveillent l'ensemble de la zone  
34 économique exclusive de la Guinée ? Est-ce exact ?

35 **M. Sow.** - Je n'ai pas bien compris la question.

36 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Quelles zones surveillent ces bases ? Elles écoutent  
37 quelles zones ? Elles surveillent quelles zones ?

38 **M. Sow.** - Ces bases écoutent toute la zone de la Guinée.

39 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce qu'ils peuvent écouter au-delà des eaux  
40 guinéennes, par exemple dans les eaux de la Guinée-Bissau ?

41 **M. Sow.** - Excusez, j'ai des problèmes techniques avec l'appareil, je ne comprends  
42 pas.

43 **M. Lagoni** (*interprétation*). - La dernière question était : est-ce-que ces bases  
44 peuvent surveiller des zones en dehors des eaux guinéennes ? Est-ce-que ces stations radio de  
45 votre côte peuvent entendre les zones hors des zones guinéennes ?

46 **M. Sow.** - Bien sûr, elles peuvent entendre.

47 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Si, par exemple, le Saiga vient de Dakar, les stations  
48 de radio savent qu'il se trouve dans les eaux de la Guinée-Bissau ?

49 **M. Sow.** - Exact.

- 1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous expliquer comment ils découvrent la  
2 position de ce navire par le biais de ces surveillances radios ?
- 3 **M. Sow**. - Le plus souvent, ils déterminent les positions de ces navires à partir des  
4 émissions de ces navires qui donnent eux-mêmes leurs positions. Notre station radar se  
5 trouvant à cette zone est informée de la position du secteur donné, il surveille et voit le  
6 mouvement du navire.
- 7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et pourquoi est-ce que des navires commerciaux  
8 donnent leur position lorsqu'ils sont en transit à travers des zones économiques exclusives ?  
9 Pourquoi est-ce que ces navires indiquent leur position ?
- 10 **M. Sow**. - Je ne peux pas parler des navires en général, mais le cas spécifique des  
11 pétroliers, souvent ils donnent leur point de rendez-vous avec leurs clients. C'est ainsi que  
12 nous avons ces positions. Je ne parle pas des navires de commerce en général, mais pour le  
13 cas spécial, ce navire donnait ses positions.
- 14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous dites que, en général, les navires marchands ne  
15 le font pas, mais les avitailleurs en haute mer indiquent leur position. A qui indiquent-ils leur  
16 position ? A leurs clients vous avez dit. Qui sont leurs clients ?
- 17 **M. Sow**. - Ce sont les navires de pêche qui se trouvent dans nos eaux qui  
18 s'approvisionnent à partir de ces pétroliers.
- 19 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Est-ce ainsi que vous aviez surveillé  
20 l'avitaillement des Guillermo Primo, Kriti et Eleni G effectué par le Saiga ?
- 21 **M. Sow**. - Exact.
- 22 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Qu'en avez-vous pour la première fois entendu  
23 parler du Saiga ?
- 24 **M. Sow**. - Personnellement, j'ai entendu parler du Saiga quand j'étais déjà en  
25 mer ? Toute l'écoute était faite comme je l'ai dit déjà plus haut par nos stations.
- 26 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ai-je bien compris ? Vos stations savaient que le  
27 Saiga allait pénétrer dans la zone économique exclusive de la Guinée ? Ils le savaient  
28 d'avance ? Les stations le savaient d'avance ?
- 29 **M. Sow**. - Oui, les stations le savaient.
- 30 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci.
- 31 Pouvez-vous me dire quelque chose quant aux fréquences de ces  
32 télécommunications radio entre le Saiga et les bateaux de pêche ? Sur quelles fréquences  
33 communiquent-ils habituellement ?
- 34 **M. Sow**. - C'est au moment où je devais sortir que l'on nous a communiqué une  
35 fréquence que nous avons fixée dans notre radio à bord de la vedette P328, soi-disant que c'est  
36 la fréquence du navire que vous allez rechercher. La fréquence 83.20.
- 37 **M. Lagoni** (*interprétation*). - 83.20.
- 38 Est-ce que les fréquences changent entre les avitailleurs et les bateaux de pêche ?  
39 Ou est-ce que c'est toujours la même fréquence qui est utilisée ?
- 40 **M. Sow**. - Nous ne savons pas s'ils utilisaient d'autres fréquences, mais nous on  
41 les suivait sur cette fréquence que je viens de vous dire.
- 42 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais, il se peut qu'ils utilisent d'autres fréquences  
43 qui peuvent être également contrôlées par vos services côtiers ?
- 44 **M. Sow**. - C'est possible, mais je ne peux pas exactement vous dire s'ils peuvent le  
45 faire. Je peux exactement donner la fréquence que moi je peux suivre ou le type de radio que  
46 moi je peux utiliser à bord pour suivre les conversations.
- 47 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous venez d'indiquer que vous avez entendu parler  
48 du Saiga après avoir quitté le port de Conakry. Avez-vous une idée de la position du Saiga à  
49 ce moment-là ? Est-ce que vous pourriez la montrer sur la carte ?

1 **M. Sow.** - La première fois que j'ai entendu le Saiga répondre à un appel de  
2 Conakry, je ne pouvais pas donner la position exacte de Saiga, mais je pouvais donner la  
3 direction du Saiga parce que c'est à partir du radiogoniomètre que nous avons su la direction  
4 de l'émission.

5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que c'était avant les opérations  
6 d'avitaillement des Guiseppe Primo, Kriti, Eleni G ? Ou après ? Pouvez-vous nous indiquer  
7 sur la carte dans quelle zone vous pensiez que le Saiga se trouvait ?

8 **M. Sow.** - Nous pensons que le Saiga se trouvait vers cette zone.

9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais vous n'aviez plus la position exacte du Saiga à  
10 cette heure ?

11 **M. Sow.** - En dehors de la portée de notre radar, nous n'avons aucun moyen de  
12 donner une position exacte. Nous pouvons avoir une direction d'un objectif, mais le localiser,  
13 nous ne le pouvons pas. Donc, on ne savait pas la position exacte du Saiga.

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous me parler de la portée de votre radar à  
15 bord ?

16 **M. Sow.** - La portée maximale de mon radar à bord est de 75 milles marins.

17 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce qu'il est toujours réglé sur 75 milles marins ?

18 **M. Sow.** - La portée pratique est de 45 à 50 milles marins.

19 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous mesurer la distance d'un objet avec  
20 précision à une distance de 45 à 50 milles marins, de manière précise ou non précise ?

21 **M. Sow.** - A 40, 45, jusqu'à 50 milles, à cette échelle de travail, avec notre radar,  
22 nous pouvons avoir une position approximative d'un objectif parce que, là, nous avons les  
23 images nettes qui peuvent nous situer.

24 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci.

25 Lieutenant Sow, pouvez-vous revenir ? -- Veuillez laisser le micro là-bas et vous  
26 revenez avec vos écouteurs. -- J'ai ici un ordre de mission : 770 MBRSPSGD et E ? Avez-  
27 vous déjà vu cet ordre de mission précédemment ?

28 **M. Sow.** - On m'a parlé de cet ordre de mission qui est l'ordre de mission de notre  
29 but, mais qui est de la douane.

30 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc ? ce n'est pas l'ordre de mission qui vous a été  
31 adressé à vous, mais c'est l'ordre de mission des douanes. C'est cela ?

32 **M. Sow.** - Oui.

33 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et pourtant, vous pouvez m'aider, en ce qui  
34 concerne cet ordre de mission, il est dit : "*Objet de la mission : fraude en mer et à terre*".  
35 Qu'est-ce que cela veut dire ? Avez-vous une idée de ce que cela signifie, ce qui est dit là ?

36 **M. Sow.** - Comme je vous l'ai dit plus haut, nos vedettes sont là pour assister les  
37 trois secteurs que je vous ai cités pour assumer leur mission.

38 Donc, si la pêche a des éléments d'information pour aller faire un travail en mer,  
39 ils viennent à la marine avec leur ordre de mission et on met à leur disposition une vedette  
40 pour aller faire le travail. Cela a été le même cas que la douane, qui a eu une source  
41 d'information peut-être de la venue du Saiga en Guinée ou de la venue d'un pétrolier en  
42 Guinée, donc il fallait sortir rechercher, mais là, assisté par la marine qui a les moyens de  
43 déplacement.

44 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce qu'il y a une explication pour qu'il n'ait pas  
45 été précisé : « *recherche et répression du pétrolier Saiga ?* » Pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas  
46 parlé du Saiga dans cet ordre mission ? Est-ce que il y a une explication à cela ?

47 **M. Sow.** - Je peux vous dire que la douane fait souvent des missions de recherche,  
48 pas pour un cas spécifique, s'ils ont des doutes sur la présence de quelque chose qu'ils veulent

1 rechercher en mer, ils viennent, nous les amenons. Pour ce cas précis, on n'a pas parlé de  
2 Saiga ou d'autres.

3 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ce qui veut dire que vous ne savez pas la raison  
4 pour laquelle on n'a pas mentionné le Saiga dans cet ordre, alors qu'ils savaient déjà que le  
5 Saiga pénétrerait dans la zone économique exclusive ?

6 **M. Sow**. - Pour ces détails, je peux vous dire que, seules mes autorités peuvent  
7 répondre à cette question. Moi, j'ai été juste informé, le 27, de sortir avec la douane, qu'il y  
8 avait une recherche à faire.

9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ils avaient quand même une idée. Ils ne vous ont pas  
10 envoyés comme cela pour une recherche générale ? Ils avaient quand même un objectif qu'ils  
11 recherchaient ?

12 **M. Sow**. - Certainement.

13 **M. Lagoni** (*interprétation*). - J'en viens maintenant au 27 octobre 1997. Qui est  
14 également repris dans votre déclaration.

15 Dans votre déclaration, vous dites que, à midi, à 12 heures, vous avez reçu votre  
16 ordre de mission de la Brigade ou du responsable de la Brigade des unités de la Marine  
17 nationale. C'est bien exact ?

18 **M. Sow**. - Le 27, j'ai été convoqué à l'état-major de la Marine. Donc, ce sont mes  
19 autorités m'ont dit qu'il y a une mission à faire avec la douane. Cà, c'est à 12 heures que j'ai  
20 donc été informé de la mission, que j'ai fait connaissance de la mission : une mission de  
21 recherche avec la douane en mer. Cela, c'était le 27 à 12 heures, on m'a informé.

22 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que le responsable de l'état-major vous a dit  
23 davantage que simplement : « *vous allez partir en mission avec les douanes ?* » Est-ce-qu'il ne  
24 vous a pas dit de quel type de mission il s'agissait et que vous deviez rechercher le Saiga ?

25 **M. Sow**. - Le chef a dit que : « *vous avez une mission avec la douane, qui doit*  
26 *faire des recherches en mer* ».

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vos ordres, ce sont des ordres écrits ou des ordres  
28 oraux qui vous ont été donnés ?

29 **M. Sow**. - Le plus souvent, on ne reçoit un ordre de mission écrit de la Marine que  
30 quand nous faisons nos petites missions entre nos bases, mais quand il s'agit d'un des trois  
31 secteurs cités plus haut (la douane, la pêche ou l'environnement), ils viennent avec leurs  
32 ordres de mission, mais nous nous recevons là des instructions verbales de sortir le bateau.

33 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et lorsqu'il s'agit d'ordres transmis oralement, vous  
34 vous êtes dit que, là, il y avait quelque chose de très spécifique à accomplir, qu'il s'agissait  
35 d'une tâche très spécifique qu'ils avaient à accomplir ?

36 **M. Sow**. - Exact.

37 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous retourner à la carte s'il vous plaît,  
38 Lieutenant Sow ? Vous pourriez prendre le microphone sur la table ?

39 (*Le témoin s'exécute.*)

40 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous avez dit que, le 27 octobre, la petite vedette, la  
41 P35, a du d'abord se diriger vers le nord. Pourriez-vous nous montrer cela sur la carte ?  
42 Pourriez-vous nous expliquer ce qu'ils ont fait et pourquoi ils sont revenus ?

43 **M. Sow**. - Effectivement, le 27, vers les 13 heures et quelque, la petite vedette est  
44 sortie parce que l'information de la présence du Saiga, du pétrolier, dans la zone-là, était  
45 confirmée. Elle était surveillée par notre station de radar de Cap Couindé( ?).

46 On a dépêché la vedette la plus rapide pour aller à cette zone. Mais, à mi-chemin,  
47 notre radar constate qu'il y a une dispersion du groupe de navire qui étaient à ce local. Donc,  
48 les navires se dispersent, ils bougent. On a, par la station, rappelé la vedette de venir se  
49 compléter à la grande vedette, le P328, parce que la petite vedette ne peut plus aller à elle

1 seule jusqu'en profondeur, donc elle devait revenir s'ajouter au P328 pour continuer la  
2 mission.

3 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous remercie.

4 Pourquoi avez-vous envoyé seulement la petite vedette ce jour-là, vers le nord ?  
5 Pourquoi est-ce que la grande vedette n'est pas allée immédiatement avec la petite vedette ?

6 **M. Sow**. - C'est là une question de temps. On voulait, vu la rapidité de la petite  
7 vedette, qu'elle couvre rapidement la distance. En partant avec la grande vedette, qui a moins  
8 de vitesse, on allait perdre assez de temps pour arriver au lieu.

9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous nous indiquer, approximativement, la  
10 distance entre Conakry et ce point où se trouvait cet ensemble de bateaux ?

11 **M. Sow**. - La distance entre Conakry et le lieu où se trouvaient ces bateaux, c'est  
12 dans les environs de 100 milles marins et quelque.

13 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que la petite vedette aurait pu arriver à cet  
14 endroit-là avec le carburant qu'elle avait à bord ? Est-ce qu'elle avait suffisamment de  
15 carburant pour s'y rendre ?

16 **M. Sow**. - La petite vedette peut faire 120 milles marins avec sa quantité de  
17 réservoir plein.

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - A une vitesse normale, je suppose ?

19 **M. Sow**. - Bien sûr, la vitesse économique.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous nous dire ce qu'il en était des liens de  
21 communication entre la petite vedette et la P328 ? Comment est-ce que ces deux vedettes  
22 communiquent l'une avec l'autre ?

23 **M. Sow**. - Entre la vedette P35 et le P328, souvent, nous utilisons les V H F  
24 comme moyen de communication.

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Jusqu'à quelle distance est-ce que vous pouvez  
26 communiquer ? Quelle est la distance maximale qu'il peut y avoir entre les deux bateaux dans  
27 des conditions normales ? Avant que ne s'interrompent ces communications ?

28 **M. Sow**. - Conformément à la hauteur de l'antenne de la petite vedette, cette  
29 distance de communication varie entre 15 à 20 milles maximum.

30 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ce qui veut dire que, si vous devez appeler la petite  
31 vedette, et la rappeler, si j'ai bien compris, vous le faites de cette manière, par la base à terre ?  
32 Lorsque vous avez rappelé la petite vedette, alors qu'elle se dirigeait vers le nord, vous l'avez  
33 rappelée par la station à terre ?

34 **M. Sow**. - Pour ce cas spécifique, vu la distance, nous avons contacté notre base  
35 où la vedette était plus proche pour lui donner les instructions de retourner sur Conakry.

36 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci. Vous avez mentionné 14 h 45.

37 A ce moment-là, à 14 h 55, comme vous le dites dans votre déclaration le  
38 27 octobre 1997, que saviez-vous du Saiga à ce moment-là et à cette heure-là ?

39 **M. Sow**. - A ce moment, nous avions eu une information qu'il y a séparation de ce  
40 lot de navires qui était là. Chacun partait dans sa direction. Donc, on n'avait aucune  
41 information précise sur la position du Saiga.

42 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais vous saviez que le Saiga se trouvait dans votre  
43 zone économique exclusive ?

44 **M. Sow**. - Nous l'espérions, oui.

45 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Saviez-vous si le Saiga se trouvait également dans  
46 le rayon douanier ? Est-ce que vous savez ce qu'est le rayon douanier ?

47 **M. Sow**. - Je ne peux pas répondre précisément sur ce qu'est un rayon douanier. Je  
48 ne suis pas informé de ce qu'est un rayon douanier, mais quand nous faisons une mission avec

1 la douane, on nous dit jusqu'à quelle distance partir, quelle distance il ne faut pas dépasser de  
2 la côte pour, qu'il y ait réussite de la mission ou pas.

3 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Quelle est la distance que vous ne pouvez pas  
4 dépasser lorsque vous êtes en mission avec la douane ? Quelle est cette distance maximale.

5 **M. Sow**. - On nous donne souvent une distance de 170, 175 milles marins.

6 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci.

7 A 17 h 05, vous dites dans votre déclaration que la petite vedette est remorquée à  
8 la position. De quelle position s'agit-il ? Vous remorquiez la petite vedette ? Qu'avez- vous  
9 fait lorsque vous avez rencontré la petite vedette ?

10 **M. Sow**. - A ce niveau, la petite vedette a reçu des instructions de se replier et de  
11 venir se rallier à nous aux îles de Loos. C'est à ce moment que nous l'avons remorquée parce  
12 que si nous devons parcourir une grande distance, pour des raisons économiques et de  
13 carburant, nous remorquons la petite vedette, nous ne la lâchons que quand il s'agit là d'aller  
14 aborder le navire.

15 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Elle était derrière vous, quand vous l'avez  
16 remorquée ?

17 **M. Sow**. - Pour cette fois-ci, nous l'avons remorquée de côté.

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi l'avez-vous remorquée de côté ? N'est-ce  
19 pas là une manière habituelle de remorquer ?

20 **M. Sow**. - Cette manière de remorquer n'était pas habituelle.

21 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi n'est-ce pas habituel ? Pourquoi l'avez-  
22 vous fait puisque ce n'est pas habituel ?

23 **M. Sow**. - Pour des raisons bien fondées, des raisons tactiques. Nous l'avons  
24 remorquée de côté parce que déjà notre système de remorquage en flèche était repéré et on  
25 nous identifiait rapidement à partir de ce système de remorquage.

26 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous expliquer cela un peu plus pour le  
27 Tribunal ? Vous avez remorqué la petite vedette en parallèle à côté, de manière à ne pas être  
28 repérés sur le radar ? C'est cela ? Mais repérés par qui ?

29 **M. Sow**. - Le plus souvent, même si nous sortons avec les gens de la pêche, nous  
30 avons même eu des informations à partir des navires de pêche, que souvent, dès que nous  
31 sortons de Conakry, à partir du radar, dès qu'ils voient deux petits points qui se suivent, que  
32 c'est la Marine qui est sortie. C'est pour cela, cette fois-ci, nous avons changé notre système de  
33 remorquage pour n'être qu'un seul objectif sur le radar.

34 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous avez fait cela pour que les bateaux de  
35 pêche ou d'autres bateaux ou même le Saiga ne puissent pas vous repérer. C'est bien cela ?

36 **M. Sow**. - Effectivement, c'est pour cela.

37 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous avez dit que votre vitesse était relativement  
38 faible : de 6,5 noeuds. Est-ce que ce n'est pas une vitesse très faible, même pour votre grande  
39 vedette ?

40 **M. Sow**. - C'est une petite vitesse, mais là aussi c'est un autre point de stratégie.

41 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi est-ce que vous adoptez cette stratégie ?

42 **M. Sow**. - Pour nous confondre à tous ces bateaux qui étaient dans le théâtre  
43 marin, dans le secteur de notre mission.

44 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, à ce moment-là, vous recherchez le Saiga,  
45 vous ne saviez pas où se trouvait le Saiga dans cette zone, mais vous saviez que le Saiga se  
46 trouvait dans la zone économique exclusive. C'est bien cela ?

47 **M. Sow**. - Oui.

48 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Que pensiez-vous que le Saiga allait prendre  
49 comme direction ? Le sud, le nord, l'ouest ?

1 **M. Sow.** - Nous savons souvent que, quand un pétrolier est au nord, le plus  
2 souvent son marche-route est tracé jusque vers le Libéria. Pour nous, le Saiga devait  
3 forcément continuer vers le sud parce qu'il venait à peine de quitter Dakar, donc sa cargaison  
4 n'était pas complètement livrée.

5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Bien. Vous parlez de l'avitaillement au large de  
6 pétroliers et vous dites au Tribunal que les avitailleurs, d'une manière assez régulière, vont de  
7 Dakar vers le sud et puis remontent vers Dakar de manière à avitailler. C'est cela que vous  
8 dites ?

9 **M. Sow.** - Exactement.

10 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous saviez que le Saiga se trouvait dans la  
11 zone. Vous l'aviez perdu de vue à ce moment-là, du moins, mais vous vous doutiez qu'il irait  
12 vers le sud. C'est cela ?

13 **M. Sow.** - Nous avons grand espoir que le Saiga se dirigeait vers le sud.

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, quelle était votre tactique à ce moment-là ?  
15 Aviez-vous l'intention d'entrer en contact avec le Saiga et de contrôler ses mouvements ?  
16 Quelle était votre tactique ?

17 **M. Sow.** - Notre tactique, d'abord, c'était de ne pas être identifiés par tous ces  
18 bateaux qui se trouvaient dans le théâtre marin, de continuer notre recherche jusqu'à être en  
19 contact avec l'élément que nous recherchions.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, vous avez pris des mesures de précaution, un  
21 remorquage en parallèle et avançant très lentement, comme un bateau de pêche. C'est cela ?

22 **M. Sow.** - Exact.

23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Ensuite, vous indiquez 19 h 20 dans votre rapport.  
24 Nous sommes toujours le 27 octobre 1997, le soir.

25 Pourriez-vous nous montrer la position géographique à 19 h 20 sur la carte ? Je  
26 crois que cette position est indiquée sur la carte, la position que vous occupiez à 19 h 20. Vous  
27 pourriez l'indiquer ?

28 **M. Sow.** - A 19 h 20, nous étions à cette position.

29 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et ensuite, où vous êtes-vous rendus ? Vous vous  
30 êtes dirigés dans quelle direction ? Quel est le cap que vous avez mis, après ?

31 **M. Sow.** - De cette position, nous avons pris un cap vers le nord-ouest.

32 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Parce que vous vous attendiez à ce que le Saiga  
33 vienne de là et que vous vouliez de cette manière aller à sa rencontre. C'est cela ?

34 **M. Sow.** - Oui, pour augmenter la probabilité de rencontre.

35 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous mentionnez une conversation qui a eu lieu  
36 entre le Saiga et d'autres bateaux. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que c'était que  
37 cette conversation et qu'est-ce que vous avez entendu dans cette conversation ?

38 **M. Sow.** - A cette position, à 20 heures et quelque, comme je l'ai précisé là-bas,  
39 nous avons entendu une conversation entre un monsieur qui a émis à partir de Conakry, parce  
40 que notre radiogoniomètre nous a indiqué que l'émission est partie de là...

41 (*Le témoin indique l'endroit sur la carte.*)

42 ... Et Saiga, le goniomètre nous a indiqué aussi que la réponse est venue de ce  
43 côté. Donc nous avons l'espoir que Saiga était dans ce secteur. Nous ne savions pas à quelle  
44 position, à quelle distance, mais nous connaissions que la direction était de ce côté.

45 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous saviez que le Saiga devait encore se trouver  
46 dans la zone économique exclusive ? C'est cela ?

47 **M. Sow.** - Effectivement.

- 1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Qui était ce monsieur ? Pourriez-vous nous dire un  
2 peu ce qu'il en était de cette conversation entre ce monsieur à Conakry et le Saiga qui se  
3 trouvait dans votre zone économique exclusive ?
- 4 **M. Sow**. - Je ne connais pas précisément le monsieur, mais ces informations ont  
5 dit qu'il a donné une alerte à Saiga.
- 6 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Quel type d'alerte ?
- 7 **M. Sow**. - A partir de la conversation, il y a eu un silence radio absolu.
- 8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que vous avez entendu les mots utilisés pour  
9 donner cette alerte ?
- 10 **M. Sow**. - Le monsieur parlait en grec. Je ne dis pas que je comprends le grec,  
11 mais cela m'a donné une idée de ce qu'il avait dit parce qu'à partir de ce moment-là, il y a eu  
12 un silence radio.
- 13 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce habituel d'alerter ainsi lorsqu'il y a des  
14 mesures de police sur la mer à partir de la terre ?
- 15 **M. Sow**. - Le plus souvent, oui.
- 16 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Cela pourrait donc expliquer que le Saiga ait reçu un  
17 télex lui disant que les patrouilleurs avaient quitté Conakry, après que vous soyez partis de  
18 Conakry ? C'est possible ?
- 19 **M. Sow**. - C'est possible.
- 20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Qui sont ces personnes qui alertent ainsi ? Pourquoi  
21 le font-elle ?
- 22 **M. Sow**. - Je ne sais pas qui sont ces personnes mais en tout cas, je sais qu'il y a  
23 une relation entre ces personnes et Saiga parce que si Saiga, qui a quitté Dakar, est appelé par  
24 un monsieur qui est sur la même fréquence à Conakry, il y a un lien.
- 25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et à 20 h 19, vous dites que vous avez écouté une  
26 conversation entre le Salvator Primo et le Saiga. C'est exact ?
- 27 **M. Sow**. - Oui, c'est exact.
- 28 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que vous pourriez m'indiquer sur la carte la  
29 position que vous occupiez à 20 h 19 ?
- 30 **M. Sow**. - La première conversation a eu lieu quand nous étions là, à 19 h 20.  
31 (*Le témoin s'exécute et montre sur la carte.*)
- 32 La deuxième, à 20 h 19, nous avions à cette position. Quand le monsieur a  
33 conversé avec Salvator Primo et Saiga, le goniomètre nous a indiqué que les réponses  
34 venaient de ce côté. C'est à ce moment que nous avons changé de direction pour augmenter la  
35 chance de rencontre.
- 36 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous nous expliquer comment vous avez  
37 augmenté vos chances de rencontrer le Saiga ?
- 38 **M. Sow**. - Nos chances de rencontrer Saiga ont été au nombre de trois :
- 39 1. Se confondre aux différents bateaux du théâtre, de la zone, c'est-à-dire en  
40 vitesse,
- 41 2. Ayant remarqué la petite vedette de côté et,
- 42 3. Garder une écoute permanente de radio sur la fréquence.
- 43 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous nous dire ce que vous avez fait  
44 ensuite, jusqu'à minuit ? Pourriez-vous expliquer au Tribunal ce que vous avez fait après cela,  
45 jusqu'à minuit ?
- 46 **M. Sow**. - Jusqu'à minuit ou après minuit s'il vous plaît ?
- 47 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Jusqu'à minuit, à partir de 20 h 20 jusqu'à minuit, le  
48 27 octobre.
- 49 **M. Sow**. - A partir de là, nous avons maintenu notre vitesse.

1 (Le témoin montre l'endroit sur la carte)

2 Nous n'avons pas changé la forme de remorquage et avons gardé une écoute  
3 permanente radio. Nous avons fait tout le temps un balayage au radar, surveillé vers notre  
4 direction.

5 **M. Lagoni** (interprétation). – Où étiez-vous à minuit ?

6 **M. Sow.** - A zéro heure, nous étions à ce secteur.

7 (Le témoin indique le point sur la carte.)

8 **M. Lagoni** (interprétation). – Et où était le Saiga à minuit ?

9 **M. Sow.** - Le Saiga était là, à minuit.

10 **M. Lagoni** (interprétation). - La route du Saiga est indiquée avec la ligne rouge,  
11 c'est bien cela ?

12 **M. Sow.** - Bien sûr, la ligne rouge représente le marche-route du Saiga, c'est-à-  
13 dire la route suivie par Saiga.

14 **M. Lagoni** (interprétation). - Est-ce que vous pourriez décrire au Tribunal les  
15 différentes positions, et les événements qui se sont produits après minuit ?

16 **M. Sow.** - Nous étions là à minuit, à zéro heure. Cela, c'était le 27.

17 A 3 h 44, après que nous ayons constaté que quelques objectifs que nous voyions  
18 n'étaient que des chalutiers de pêche, nous avons changé notre cap pour un nouveau cap. Mais  
19 à 3 h 47 d'abord, Saiga a été appelé par des chalutiers.

20 **M. Lagoni** (interprétation). - Nous y reviendrons dans un moment. Mais juste  
21 avant cela, à minuit, vous avez indiqué la position. A quelle distance se trouvait le Saiga, à ce  
22 moment-là ? Veuillez le montrer sur la carte.

23 **M. Sow.** – Nous étions là.

24 **M. Lagoni** (interprétation). - Et le Saiga ?

25 **M. Sow.** – Il était là

26 **M. Lagoni** (interprétation). - A combien de milles de distance se trouvaient entre  
27 les deux bateaux ? Quelle était la distance entre les deux bateaux ?

28 **M. Sow.** - A peu près 70 milles marins.

29 **M. Lagoni** (interprétation). - Donc, vous l'avez sur l'écran radar ?

30 **M. Sow.** - Nous voyons des objectifs sur le radar, mais pas avec précision. Nous  
31 avons cherché à changer ce cap pour essayer de nous rapprocher de ce secteur pour avoir une  
32 netteté sur les objectifs que nous voyons sur le radar.

33 **M. Lagoni** (interprétation). - Lieutenant Sow, je me souviens avoir regardé un  
34 écran radar et, dans ce cas, je ne vois que des petites taches blanche, et vous, comment  
35 distinguez-vous que cette petite tache blanche est le Saiga et que les autres sont des bateaux  
36 de pêche, et telle autre petite tâche serait un autre navire commercial ?

37 **M. Sow.** - Le plus souvent, les différents objectifs, nous les classifions sur l'écran  
38 de notre radar à partir de deux principes fondamentaux :

39 1. la vitesse de déplacement de l'objectif,

40 2. les dimensions de l'objectif que nous avons sur l'écran du radar.

41 Le plus souvent, les minéraliers, les pétroliers, les gros navires de commerce,  
42 apparaissent beaucoup plus gros que les chalutiers de pêche sur l'écran du radar.

43 **M. Lagoni** (interprétation). – Mais comment pouvez-vous distinguer le Saiga  
44 d'un autre navire commercial battant le cap vers le sud ?

45 **M. Sow.** - A partir de la vitesse. Mais, si les deux navires ont la même dimension,  
46 on ne peut pas les distinguer.

47 **M. Lagoni** (interprétation). - Donc vous dépendez du cap et de la vitesse ?

48 **M. Sow.** – Excusez-moi, je n'ai pas compris.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Dans cette situation, lorsque vous avez deux  
2 objectifs sur le radar de la même taille, vous avez besoin de connaître le cap et la vitesse pour  
3 pouvoir les reconnaître ?

4 **M. Sow**. - Bien sûr.

5 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pour voir que l'un pourrait être le Saiga, et que  
6 l'autre pourrait être un navire de commerce allant dans une autre direction ?

7 **M. Sow**. - Exact.

8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais, à minuit, vous étiez sûr que vous aviez cet  
9 impact radar, mais vous ne saviez pas lequel de ces impacts correspondait au Saiga ? Mais  
10 vous saviez à peu près sûrement que l'une de ces taches représentait le Saiga ?

11 **M. Sow**. - Effectivement, nous avons l'espoir. Mais le doute planait parce que  
12 nous ne savions pas à quelle distance Saiga se déplaçait vers le sud. Mais nous avons l'espoir  
13 quand même que ce soit lui.

14 L'unique point qui pouvait maintenant nous aider à avoir la certitude devait être  
15 notre deuxième moyen, c'est-à-dire l'écoute radio.

16 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais le Saiga était silencieux, le Saiga était  
17 silencieux à ce moment-là ?

18 **M. Sow**. - Depuis la conversation de 20 h 19, comme je l'ai dit plus haut, il y a eu  
19 un silence radio absolu.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Veuillez continuer d'expliquer au Tribunal ce qui  
21 s'est passé à 3 h 50 du matin ou disons après 3 heures du matin. Est-ce que vous pouvez  
22 l'expliquer en le montrant sur la carte, s'il vous plaît ?

23 **M. Sow**. - A 3 h 50, de cette position,.

24 D'abord, à 3 h 47, il y a eu rupture du silence radio qui avait lieu depuis 20 heures  
25 et quelque. Tout ce trajet, nous l'avons fait avec un silence radio absolu.

26 A 3 h 47, il y a eu rupture du silence radio. On a commencé à appeler Saiga sur la  
27 fréquence 83.20.

28 Cela, c'étaient des chalutiers : Poseidon I, II, III, Panormitis et Combat, qui  
29 appelaient simultanément : « *Saiga, Saiga, Saiga* ».

30 Donc, nous avons stoppé, mais nous avons réduit encore la vitesse, mais nous  
31 avons gardé notre direction parce que nous savions que ceux qui appelaient, le goniomètre  
32 nous indiquait qu'ils étaient dans ce parage, donc on s'est rassurés.

33 Quand maintenant, à 3 h 50, Saiga a répondu, à l'aide du radar, nous avons  
34 remarqué que le Saiga était là, distant de nous à 44,5 milles marins, donc à quelque 1,5 mille  
35 de la ligne de la frontière sud.

36 Nous avons immédiatement fait cap vers l'objectif. Mais, compte tenu du  
37 mouvement de l'état de la mer, on ne pouvait pas prendre une grande vitesse. A partir de là,  
38 nous avons juste changé notre système de remorquage parce que, de côté, on ne pouvait pas  
39 tellement augmenter la vitesse. Nous avons pris cette fois-ci la vedette par l'arrière. Nous  
40 avons fait le remorquage en flèche et nous avons pris la direction de l'estimé Saiga.

41 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Excusez-moi, Lieutenant. Expliquez-moi, vous avez  
42 dit : 1,5 mille au-delà de la frontière. De quelle frontière s'agit-il ?

43 **M. Sow**. - La frontière sud entre la République de Guinée et la République de  
44 Sierra Leone. Elle est représentée par cette ligne rouge, par ces pointillés rouges. Cela, c'est la  
45 frontière entre la République de Guinée et la République de la Sierra Leone.

46 **M. Lagoni** (*interprétation*). - C'est la frontière entre la zone économique  
47 exclusive, me semble-t-il ?

48 **M. Sow**. - Exact.

49 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pas entre les territoires ?

1 **Me Plender** (*interprétation*). – Monsieur le Président, je ne suis pas intervenu sur  
 2 ce point jusqu'à présent, qui est très important. Je me suis retenu pendant une douzaine de  
 3 fois. Le Professeur Lagoni a, à plusieurs reprises, prié le témoin de faire une distinction entre  
 4 la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive et la zone douanière. Il est  
 5 très important que le Tribunal soit informé par le témoin de ce dont il s'agissait. On ne peut  
 6 rien y faire maintenant, mais je pense que le Tribunal devrait porter attention au fait que c'est  
 7 le Professeur Lagoni qui a mentionné ces termes et non pas le témoin.

8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - J'ai un nombre de questions concernant la formation  
 9 du Lieutenant Sow . Le Lieutenant Sow est membre de la Marine nationale guinéenne et je  
 10 pense que l'on peut être certain que, en tant que marin de la Marine nationale, il connaît la  
 11 mer. Je ne sais pas s'il connaît le Code douanier de la Guinée. Je n'en suis pas sûr et peut-être  
 12 aurais-je dû commencé par ces questions au début. Mais, au début, on m'a demandé, lorsque je  
 13 lui demandais comment il me connaissait, j'ai arrêté et je suis rentré dans le vif du sujet.  
 14 Maintenant, je suis à votre disposition pour interroger M. Sow quant à sa formation en matière  
 15 de droit de la mer.

16 **M. le Président** (*interprétation*). - Pouvez-vous le faire s'il vous plaît ?

17 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Monsieur Sow, savez-vous ce qu'est une mer  
 18 territoriale ?

19 **M. Sow**. – Oui, je sais ce qu'est une mer territoriale.

20 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvez-vous m'expliquer où se trouve la mer  
 21 territoriale de la Guinée et quelle est sa largeur ?

22 **M. Sow**. - La largeur des eaux territoriales de la Guinée s'étend à 12 milles  
 23 marins, juste à partir de la ligne de base, 12 milles marins. Cela, ce sont les eaux territoriales  
 24 de la République de Guinée.

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que cela fait partie de votre territoire ?

26 **M. Sow**. - Exactement.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Avez-vous une ligne de base droite ou est-ce qu'elle  
 28 est naturelle ? Est-ce qu'elle est tirée entre des îles et la côte ou est-ce qu'elle se trouve sur la  
 29 laisse de basse mer.

30 **M. Sow**. - Les lignes de base sont souvent, chez nous, tirées à partir du niveau le  
 31 plus bas de l'eau et les parties terrestres les plus avancées dans la mer.

32 **M. Lagoni** (*interprétation*). - C'est exact. Savez-vous ce qu'est une zone  
 33 contiguë ?

34 **M. Sow**. - La zone contiguë s'étend à 24 milles marins.

35 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que la Guinée a établi une zone contiguë ?

36 **M. Sow**. - Effectivement, la Guinée a établi une zone contiguë.

37 **M. Lagoni** (*interprétation*). - En quittant le port de Conakry, en allant vers la mer,  
 38 à travers la mer territoriale, à travers la zone contiguë, à quelle zone parvenez-vous après la  
 39 zone contiguë ?

40 **M. Sow**. - Après la zone contiguë, je viens à la zone économique exclusive, qui  
 41 s'étend à 200 milles marins.

42 **M. Lagoni** (*interprétation*). – On mesurait à partir d'où ?

43 **M. Sow**. - A partir de la ligne de base.

44 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Monsieur Sow, vous avez eu des matières  
 45 juridiques dans votre formation ?

46 **M. Sow**. - Je n'ai pas compris la question.

47 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Avez-vous fait des études de droit avant d'entrer  
 48 dans la Marine nationale ?

49 **M. Sow**. – Non, je n'ai pas fait d'études de droit.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Avez-vous appris ces notions de mer territoriale,  
2 zone contiguë, zone économique exclusive, est-ce que vous en avez entendu parler  
3 maintenant, durant ces journées, par mon information que je vous ai donnée ?

4 **M. Sow.** – Non, je l'ai appris dans mon pays, un peu à l'état-major. Etant un  
5 élément qui travaille dans les unités flottantes de la Marine guinéenne, il faut au moins que  
6 j'aie une notion de ces choses élémentaires.

7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Avons-nous, nous deux, parlé de ces sujets depuis  
8 les quelques jours que nous nous connaissons ?

9 **M. Sow.** – Non.

10 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je peux confirmer. Qui a tracé la ligne de frontière  
11 sud sur votre carte ?

12 **M. Sow.** - La ligne de frontière sud et nord sont souvent établies dans nos bureaux  
13 d'opération à l'état-major.

14 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce-qu'elles figurent sur des cartes de ce type en  
15 général ?

16 **M. Sow.** - Oui.

17 **M. Lagoni** (*interprétation*). – Les cartes maritimes ?

18 **M. Sow.** – Ces cartes sont des cartes que nous utilisons spécialement à la Marine.  
19 Donc, tous les navires qui se déplacent, se déplacent souvent avec les cartes qui ont ces  
20 délimitations.

21 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi est-ce que ces lignes de frontière sont  
22 tracées sur ces cartes ?

23 **M. Sow.** - Pour que nous sachions que c'est là qu'est la limite entre la Guinée et la  
24 Sierra Leone et savoir comment agir en cas de mission.

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi devez-vous le savoir ? Est-ce que vous  
26 n'avez pas le droit d'opérer en dehors de la zone économique exclusive ?

27 **M. Sow.** – Excusez-moi, reprenez la question.

28 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi avez-vous besoin de savoir où se trouvent  
29 ces frontières ? Est-ce que vous n'avez pas le droit d'intervenir dans la zone économique  
30 exclusive d'un Etat voisin en général ?

31 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Il y a des points qui peuvent nous donner le droit  
32 d'opérer dans des zones économiques des pays limitrophes, par exemple, en Guinée-Bissau,  
33 nous avons un accord de poursuite. Là, je crois que si nous sommes venus jusque là, c'est  
34 parce que déjà nous avons détecté le navire. Il était encore dans nos eaux. Donc, nous avons  
35 continué notre poursuite.

36 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous demandais si vous étiez informé du droit de  
37 poursuite, des conditions du droit de poursuite.

38 **M. Sow.** - Je pense avoir un peu de notion sur le droit de poursuite.

39 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourquoi était-il important pour vous de découvrir  
40 le Saiga avant qu'il ne quitte la zone économique exclusive de la Guinée ?

41 **M. Sow.** - Il était important pour nous de découvrir le Saiga avant qu'il ne quitte  
42 notre zone économique parce que, déjà, nous avons une information que Saiga a fait des  
43 opérations illégales, que nous considérons illégales dans notre zone contiguë.

44 Donc nous avons le droit de le poursuivre.

45 **M. le Président** (*interprétation*). – Maître Thiam ?

46 **Me Thiam.** - Encore une fois, Monsieur le Président, nous sommes obligés de  
47 constater que les questions posées par M. Lagoni suggèrent les réponses. Le Professeur  
48 Lagoni demande au lieutenant Sow "Pourquoi est-ce qu'il était important, pour lui, de

1 découvrir le Saiga avant qu'il ait franchi la limite sud de la zone économique exclusive de la  
2 Guinée ?"

3 Or, à aucun moment le lieutenant Sow n'a dit que c'était important pour lui.

4 Comme Me Plender le faisait remarquer tout à l'heure, c'est bien sûr trop tard,  
5 mais nous demandons au Tribunal de tenir compte de ce fait.

6 **M. le Président** (*interprétation*). - Merci. Ces deux points vont figurer au procès-  
7 verbal et le Tribunal va en tenir compte, comme vous le suggérez, et apprécier.

8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Permettez-moi de faire une remarque à propos de  
9 l'intervention de MeThiam. Le lieutenant Sow a commencé lui-même à parler de la poursuite  
10 avant que je n'en parle moi-même. C'est la raison pour laquelle je lui ai demandé de plus  
11 amples détails. J'ai compris à ce moment l'importance et j'ai pensé que pour tout officier de  
12 marine il est important de savoir si le navire se trouve sous votre compétence ou non. J'ai bien  
13 compris qu'il s'agissait de ne rien lui suggérer.

14 **M. le Président** (*interprétation*). - La question est réglée, vous pouvez poursuivre.

15 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvons nous indiquer avec précision une chose.

16 Vous avez entendu cité Sir Conan Doyle, concernant l'importance de la précision.

17 Donc, veuillez indiquer avec beaucoup de précision les détails qui se sont passés à  
18 3 h 50 du matin. Pouvés-vous recommencer à nouveau ?

19 **M. Sow**. - Comme je l'ai déjà dit, à 3 h 50, quand Saiga a répondu aux appels et a  
20 donné son nouveau point de rendez-vous, c'est-à-dire quand il a répondu, il a dit à ceux qui  
21 l'appelaient que le nouveau point de rendez-vous pour le ravitaillement est à la position 9° 00  
22 et 15° 00.

23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pouvés-vous montrer ce nouveau point de rendez-  
24 vous sur la carte ?

25 (*Le témoin s'exécute.*)

26 **M. Sow**. - Le nouveau point de rendez-vous est là : 9° 00 nord et 15° 00 ouest.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Alors qu'avez-vous fait à ce moment ?

28 **M. Sow**. - On a pivoté et, constatant sur notre écran de radar une image nette -  
29 l'unique- on s'est dirigé vers cette position parce que tous les autres objectifs, nous les avons  
30 laissés à une si grande distance et, selon l'heure de rendez-vous, nous ne pensions pas que  
31 Saiga puisse être là. Donc, nous avons eu une nette idée que c'était Saiga . Donc, de là, nous  
32 avons commencé la dernière opération de poursuite.

33 En changeant notre cap, en se dirigeant vers lui et en prenant une vitesse de  
34 7,5 noeuds parce que, avec la vedette, le temps était très agité, on était obligé de nous  
35 soumettre à cette vitesse, espérant que si....

36 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Excusez-moi, Lieutenant, un point très important.

37 Etiez-vous sûr ou estimiez-vous à peu près qu'il s'agissait du Saiga ? Je n'ai pas eu  
38 une réponse très claire. Pouvés-vous répéter ? Etiez-vous sûr que c'était le Saiga ou est-ce que  
39 vous en étiez à peu près sûr ?

40 **M. Sow**. - On était sûr que c'était le Saiga parce que l'unique objectif de grande  
41 dimension qui se dirigeait vers ce point de rendez-vous nous a donné la précision, là, que  
42 c'était le Saiga.

43 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et pourquoi est-ce que vous n'avez pas envoyé  
44 immédiatement votre petite vedette ?

45 **M. Sow**. - Le plus souvent, la petite vedette, nous ne la lâchons que quand nous  
46 sommes à proximité de l'objectif, compte tenu de la faiblesse de réception de la radio qu'elle a  
47 à bord parce que nous ne voulons pas perdre le contact avec la petite vedette.

48 **M. Lagoni** (*interprétation*). - A quelle distance étiez-vous du Saiga à ce moment-  
49 là ?

1 **M. Sow.** - A ce moment, on était à environ 44,5 milles marins.

2 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et qu'avez vous fait à ce moment ?

3 **M. Sow.** - Quand nous avons repéré, conservé la vedette en remorquage en flèche,  
4 pris une vitesse de 7,5 noeuds, et commencé par la grande vedette sur le canal 16 à faire des  
5 appels. Parce que nous étions sûrs là que c'était Saiga. Nous avons commencé à partir de là à  
6 l'appeler sur le canal 16. Nous avons progressé.

7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Excusez-moi. Le canal 16, c'est en radio ? C'est bien  
8 cela ?

9 **M. Sow.** - Oui.

10 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous appeliez le Saiga ?

11 **M. Sow.** - Oui, sur le canal 16.

12 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Que disiez-vous ?

13 **M. Sow.** - Nous avons commencé à l'appeler. Estimant déjà que c'était lui, il  
14 fallait qu'on lui signale notre présence et que nous lui intimions de stopper. Il n'y a eu aucun  
15 résultat. Nous avons progressé, progressé. Quand la distance nous a permis d'être en contact  
16 avec la petite vedette, sans anomalie de liaison radio, nous avons lâché la vedette. Cela, c'était  
17 à 8 h 30. La petite vedette, avec le temps qu'il faisait, la mer était un peu agitée, a continué  
18 vers Saiga.

19 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci, Monsieur Sow. Deux dernières questions.

20 Le canal 16, est-ce le canal utilisé habituellement dans la navigation ou est-ce un  
21 canal que vous utilisez spécialement pour la Marine ?

22 **M. Sow.** - Quand nous sommes en mer, pour être en contact avec tout autre  
23 navire, nous nous mettons sur le canal 16, qui est le canal international de communication.  
24 Mais entre nous, entre les deux vedettes, nous avons un autre canal spécial de travail.

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Que faisait le Saiga à ce moment ? Est-ce que vous  
26 pouviez le voir sur votre écran radar ?

27 **M. Sow.** - Bien sûr, on le voyait très bien sur l'écran du radar. C'est la netteté de sa  
28 forme qui nous a dit que c'était effectivement Saiga.

29 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que le Saiga se déplaçait ? Est-ce qu'il  
30 continuait de naviguer ?

31 **M. Sow.** - Saiga se déplaçait. Quand nous l'avons vu, ils se déplaçait vers le lieu  
32 de rendez-vous. A un certain moment, nous avons constaté une réduction considérable de la  
33 vitesse de Saiga, juste après avoir franchi la frontière.

34 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et qu'est-ce que le Saiga a fait après ? Est-ce que  
35 vous pouviez le voir sur l'écran radar ?

36 **M. Sow.** - Souvent, quand nous lâchons la vedette, nous déduisons la portée du  
37 radar pour surveiller, non seulement l'objectif que nous suivons, mais la vedette que nous  
38 avons lâchée. Donc, nous avons constaté une diminution considérable de la vitesse. On ne  
39 pouvait pas affirmer que Saiga avait stoppé, mais la vitesse avait considérablement diminué  
40 après avoir franchi la ligne de la frontière. Quand la vedette est arrivée effectivement, Saiga  
41 était stoppé, mais n'avait pas mouillé son ancre. Juste après que la vedette s'est approchée, ils  
42 ont lancé les moteurs et ont commencé à faire route vers la haute mer.

43 **M. le Président** (*interprétation*). - Monsieur le professeur Lagoni, il est  
44 maintenant exactement 4 heures, si vous terminez dans deux minutes, je vous accorderais ces  
45 deux minutes. Mais si, comme je le pense, cela risque de durer plus longtemps, je proposerais  
46 que nous terminions la séance et nous reprendrons lundi matin.

47 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Merci, Monsieur le Président, veuillez m'excusez de  
48 ne pas avoir respecté le temps imparti. Je proposerais que nous poursuivions lundi car j'ai  
49 besoin d'un peu plus de deux minutes. Merci beaucoup.

1 **M. le Président** (*interprétation*). - Avant de suspendre, je voudrais attirer votre  
2 attention sur le temps.

3 Au départ, nous avons prévu que la première phase se termine aujourd'hui. Il est  
4 clair que nous aurons besoin de tout le lundi. Si nous ne terminons pas lundi, nous aurons  
5 quelques difficultés.

6 C'est pourquoi je voudrais exhorter les deux parties à se refréner un peu. Je le fais  
7 en hésitant, je ne veux pas vous mettre sous pression dans la présentation de votre affaire.  
8 Mais, comme nous en étions convenus auparavant, si nous n'achevons pas dans les délais  
9 impartis, que nous nous sommes donnés à nous-mêmes, cela affectera le temps qu'il vous  
10 restera pour vos conclusions. Je voudrais vous donner le plus de temps possible. J'espère que  
11 nous pourrons organiser les choses de manière à pouvoir achever le premier tour au moins à la  
12 fin de la journée du lundi. Sinon, nous aurions des difficultés. Mais nous traiterons de cette  
13 question si nous y sommes confrontés.

14 **M. von Brevern** (*interprétation*).- Monsieur le Président, certes, tout cela dépend  
15 de la durée du contre-interrogatoire du capitaine Sow, lundi et si, nous, nous pouvons arriver à  
16 la fin de nos conclusions lundi. Et, dans ce contexte, j'aimerais prier le Tribunal de nous  
17 indiquer combien de temps il nous resterait par comparaison aux 12 heures qui nous ont été  
18 proposées à l'origine. Merci.

19 **M. le Président** (*interprétation*). - Oui, le Greffe note avec précision les horaires  
20 et le temps. J'exhorte les deux parties, car vous comprendrez bien que, en fait, l'interrogatoire  
21 final dépend du contre-interrogatoire.

22 Je pense qu'il faut que l'on fasse des efforts à tous les niveaux. Mais nous ne  
23 manquerons pas de vous informer du temps disponible qu'il vous reste à partir du temps alloué  
24 au départ, en tenant compte des temps que vous avez utilisés pour le contre-interrogatoire qui  
25 sera déduit.

26 Nous serons certainement souples, mais en définitive la souplesse que nous avons  
27 appliquée pour le premier tour finira par affecter le deuxième tour et le temps alloué pour le  
28 deuxième tour. Nous vous informerons. Si vous vous disciplinez tous deux, nous n'aurons  
29 peut-être pas besoin d'être précis à la minute. Mais vous devez savoir que nous avons donc  
30 des informations sur la base qui nous permettrons de le faire.

31 Nous levons la séance et nous nous retrouvons lundi à 10 heures.

32 **L'audience est levée à 16 heures 05.**